

Mode d'emploi et demande de réservations

Horaires

Ouverture au public
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
(Fermeture les samedis, dimanches et jours fériés)

Conditions d'accès

L'accès aux services du parc matériel est réservé exclusivement aux collectivités locales, aux établissements publics et aux associations loi 1901, œuvrant dans le sens de la création artistique, de la formation et d'animations culturelles.

Pour toute demande 2015

Les associations doivent déposer un dossier de demande d'utilisation comprenant :

- les statuts
- la déclaration au Journal Officiel
- la liste des membres du conseil d'administration
- le numéro de Siret ainsi qu'un RIB. (nouvelle normes 2015 imposées par la trésorerie)
  Nota bene : Les associations doivent avoir une assurance : « garantie des dommages aux biens ou objets confiés » couvrant le matériel mis à leur disposition par L'EPCI.

Réservation

Télécharger le formulaire de pré-réservation et le renvoyer dûment complété, signé et tamponné au nom de la structure responsable par:

- **Courriel : parc-materiel-reservation@pays-colombey-sudtoulois.fr**
- **Fax :** 03 83 52 85 25
- **Voie postale :** Aboubakar HASSAN Communauté de commune du Pays de Colombey & Sud Toulois, 6 impasse de la colombe 54170 COLOMBEY LES BELLES
- **Courriel :** a-hassan@pays-colombey-sudtoulois.fr

Cette demande doit comprendre :
Vos coordonnées, téléphone et télécopie de l'association, nom du responsable de l'emprunt, la date de retrait et celle de restitution, la désignation et la quantité des articles commandés.

Sur place :
Pour toute démarche, évitez les lundis et vendredis : jours chargés en mouvement de matériel.
Venez avec une lettre à en tête de la structure ou un bon de commande de la collectivité territoriale.

Rédigez au préalable la demande à l'aide du catalogue avec votre technicien.

Pensez à préciser, s'il y a lieu :
La capacité électrique, la longueur des câbles, la compatibilité de votre propre matériel avec celui réservé.
La réservation doit obligatoirement s'accompagner de la fiche de renseignement dûment remplie, dont vous trouverez un exemplaire sur le site internet www.pays-colombey-sudtoulois.fr (à photocopier).